



ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS

Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante



ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS GARANTIE TOTALE > À 2,50% DES LOYERS CHARGES COMPRISES

Paiement du loyer assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)

RÉSUMÉ DES GARANTIES

Contrat MNCAP n°201509445001

LOYERS IMPAYÉS

Résultant du non-paiement par le locataire des loyers, charges et taxes comprises afférents aux locaux assurés.

INDEMNISATION JUSQU'À RÉCUPÉRATION DU BIEN

- Sans limite de somme
- Sans limite de durée
- Sans délai de carence
- Sans franchise

Indemnisation illimitée

DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

Dégradations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie :

- Prise en charge dans la limite de 10 000 € par sinistre
- Absence de franchise
- 1^{er} indemnisation sur présentation des devis (50% du HT) solde à réception des factures

Taux de vétusté contractuel - article 10.4 des Conditions Générales

Exclusions définies à l'article 8.3 des Conditions Générales

FRAIS DE CONTENTIEUX ET DE PROCÉDURE

Prise en charge des frais de justice (actes d'huissier, avocat) concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés :

- Sans limitation de montant
- Sans plafond de garantie

PROTECTION JURIDIQUE

Prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire.

Sont garantis, sous réserve des exclusions, tous les litiges découlant de l'exécution du contrat de bail portant sur le local assuré, opposant l'assuré au(x) locataire(s), lorsque les intérêts en cause sont autres que ceux déjà couverts par la " Garantie Loyers Impayés " ou la Détérioration Immobilière.

Prise en charge des honoraires d'avocats et frais nécessaires dans la recherche de toute solution, par voie amiable ou judiciaire, la plus conforme aux intérêts du propriétaire :

- À concurrence d'un capital maximum de 6 000€
- Dont les intérêts en cause dépassent 230€

Endettement locataire(s) de 38% maximum sur étude de dossier (loyer toutes charges comprises / Revenu net global)

Prime d'assurance déductible à 100% des revenus fonciers (selon la loi de finance en vigueur)

Conditions Générales de Contrat disponibles sur simple demande



Document non contractuel

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale : 1-3 rue Alessandro Volta - 2^{ème} étage - ZAC de la Fleuriaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@mgestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Puteaux

www.mgestionlocative.fr